

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 02312

Numéro SIREN : 512 622 812

Nom ou dénomination : ALILA PARTICIPATION

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2023 sous le numéro de dépôt A2023/010333

ALILA PARTICIPATION
Société par actions simplifiée au capital de 1 011 858 euros
Siège social : 63, Quai Charles de Gaulle
69463 LYON CEDEX 06
512 622 812 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 1^{er} DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le premier décembre,
A 10 heures 30,

Les membres du Conseil de surveillance de la société Alila Participation se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation faite conformément aux statuts, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.....
✓ Autres sujets.

Sont présents à cette réunion les membres suivants :

- ✓ Madame Géraldine Mazier,
- ✓ La société ICBT Groupe, représentée par Monsieur Bernard Terrat,
- ✓ Monsieur Alexandre Paulet,
- ✓ Monsieur Thierry Aubrun (ci-après dénommé « **le Président du Conseil** »),
- ✓ Monsieur Vincent Pavanello,
- ✓ La société SAS 3J, représentée par Monsieur Jean-Philippe Rey,
- ✓ Monsieur Jean-Claude Michel.

Sont également réputés présents les membres suivants qui participent à la réunion par un moyen de visioconférence permettant leur identification et garantissant leur participation effective :

- ✓ La société JMB Holding, représentée par Monsieur Arnaud Brun,
- ✓ Monsieur Patrick Bertrand.

Participent également à cette réunion :

- ✓ La société HPL Groupe, Présidente de la Société, représentée par son gérant, Monsieur Hervé Legros (ci-après dénommée « **le Président de la Société** »),
- ✓ Monsieur Cédric Allouard, AHA, expert-comptable de la Société,
- ✓ Maître Loïc Jeambrun, cabinet Ernst & Young Société d'Avocats.

La moitié au moins de ses membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.
.....

I. POINTS DIVERS

Le Président du Conseil rappelle son intention de démissionner (en tant que membre et de Président du Conseil) à l'issue de la présente réunion afin de disposer du temps requis par ses autres obligations professionnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil de surveillance, statuant à l'unanimité, remercie le Président du Conseil et décide que le nouveau président du Conseil sera désigné lors de la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un membre du Conseil de surveillance.

Pour extrait certifié conforme
Le Président
du Conseil de surveillance

DocuSigned by:
Jean-Claude MICHEL
50048AD49F0F4D6...